



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 novembre 2018, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018
3. Nomination d'un membre à la Commission de police du feu et de salubrité publique, en remplacement de M. Stefano Pult, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animations, en remplacement de M. Stefano Pult, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Mathias Bauer, démissionnaire
6. Réponse du Conseil communal à la motion Mathias Bauer et consorts « Participation de la commune de Milvignes à Easyvote »
7. Réponse du Conseil communal à la motion Christian Steiner et consorts « conventions et les engagements de la commune de Milvignes dans les syndicats intercommunaux du Théâtre régional et des Patinoires de Neuchâtel »
8. Réponse du Conseil communal à la motion Agnès Decnaeck et consorts « Pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école »
9. Réponse du Conseil communal à la motion Mathias Bauer et consorts « Étude d'une fusion élargie au sein de district de Boudry »
10. Réponse du Conseil communal à la pétition Frédéric Laurent et consorts pour le maintien d'un service postal de qualité à Milvignes
11. Motion M18.004 Sylviane Robert Volpato et consorts « Pour la promotion d'une mobilité respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants de Milvignes »
12. Motion M18.005 du Groupe La Grappe « Maison des jeunes »
13. Postulat PO18.001 Roxane Kurowiak et consorts « Stop à l'invasion des plantes exotiques à Milvignes ! »
14. Interpellations et questions
15. Communication du Conseil communal
16. Divers

Le président, **M. Philippe Egli (La Grappe)**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Il rappelle que les conseillers généraux doivent informer par écrit la présidence de leur absence.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **34** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chabaane Rafat, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Navarro Mario, Nicaty Greg, Robert Volpato Sylviane, Scheurer Hugues, Schwarzer Hirsig Elsbeth, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André

7 conseillers généraux sont excusés. Il s'agit de Mmes Picci Dagmar et Roy Julie et de MM. DuPasquier Philippe, Gygi Robert, Ronchi Roberto, Rossier Claude et M. Seiler Alexandre

Unanimité : **33** ; Majorité absolue : **17** ; Majorité des deux tiers : **22**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. Yanick Bussy, président ; Mme Marlène Lanthemann, vice-présidente ; Mme Josette Schaer, secrétaire ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire adjointe ; M. Grégory Jaquet, membre.

Le président informe avoir reçu deux courriers et en fait lecture :

- démission de M. Stefano Pult
- démission de M. Mathias Bauer

2. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert'libéral). Même s'ils s'inspirent d'un prétendu homme de lettres, les propos tenus par le Conseil communal à l'égard de l'informatique sont désobligeants, en la traitant d'une science inexacte. Il s'agit d'un camouflet à toute la communauté scientifique. Je conseillerais au Conseil communal de lire une revue ou un ouvrage informatique pour se persuader du contraire. L'informatique est peut-être la science la plus exacte avec, et après, les mathématiques. J'invite donc le Conseil communal à retirer ses propos.

Le procès-verbal n'appelant aucun autre commentaire, il est soumis au vote et accepté par 32 voix pour et 1 voix contre.

3. Nomination d'un membre à la Commission de police du feu et de salubrité publique, en remplacement de M. Stefano Pult, démissionnaire

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral) propose M. Daniel Etter, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animations, en remplacement de M. Stefano Pult, démissionnaire

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral), propose M. Alexandre Seiler, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

5. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Mathias Bauer, démissionnaire

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral), propose M. Morgan Meier, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

6. Réponse du Conseil communal à la motion Mathias Bauer et consorts « Participation de la commune de Milvignes à Easyvote »

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Il y a deux ans, M. le conseiller général Bauer et ses cosignataires requéraient la mise en œuvre de la campagne EasyVote dans notre commune.

Il y a un an, le Conseil communal répondait à cette motion en indiquant qu'il proposait de renoncer à la mise en œuvre de cette campagne. Parmi les raisons qui nous conduisaient à vous proposer de ne pas y adhérer figuraient notamment les faits suivants :

- Si le vote des jeunes est faible, il n'est pas réellement en baisse.
- Si l'intégration des jeunes au débat public est essentiel, il ne suffit pas qu'une méthode prétende y parvenir pour qu'elle ait du succès.
- Le report de l'entrée dans la vie active professionnelle et familiale des jeunes reporte également le début de leur intérêt pour la vie civique.
- Reformuler en termes simplifiés des objets de votation n'est pas très respectueux de l'intelligence de la jeunesse.
- Distribuer des brochures papier de vulgarisation dans les boîtes aux lettres ne semble pas pouvoir attirer l'attention d'autres personnes que celles qui votent déjà.
- Disperser des prospectus dans la nature ne correspond pas à l'effort réalisé par nos collectivités pour renoncer à la production de déchets.

Le Conseil communal a alors eu loisir de développer son argumentaire, auquel l'auteur de la motion a opposé que des études démontraient le bien-fondé de la démarche et, avec un sens de l'à-propos qu'il faut lui reconnaître, signalait que le Conseil communal ne s'embarrassait pas de tant de considérations écologiques au moment de publier son bulletin d'information Milvignes Infos.

Le classement de la motion a été refusé à une majorité confortable. Aujourd'hui, le Conseil communal considère que ce rejet du classement, après un débat auquel il n'a rien manqué et durant lequel tous les arguments ont été présentés, valait un soutien à l'adhésion à Easyvote, malgré ses réticences.

Depuis un an, la campagne Easyvote continue. La commune de Neuchâtel a choisi de maintenir son affiliation, mais n'a pas réalisé l'étude d'impact prévue, mettant en rapport l'augmentation du vote des jeunes avec l'efficacité des campagnes menées. Cette étude d'impact est complexe à réaliser, évidemment, puisque le vote est secret.

Ainsi, le Conseil communal considère que les conditions n'ont pas changé depuis l'an dernier, que ses arguments sont les mêmes et que le débat ne l'a pas fait changer son fusil d'épaule. Malgré cela, le choix du Conseil général était clair et nous nous y soumettons, en inscrivant cette adhésion au budget de l'année prochaine et en s'affiliant à la campagne EasyVote dès janvier prochain. Nous vous proposons ainsi le classement de cette motion, considérant que son objet est traité.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Nous avons passé en revue le rapport du Conseil communal concernant la motion Bauer sur Easyvote, rapport qui n'a pas donné lieu à de grands débats au vu du résultat, qui nous convient parfaitement. C'est avec plaisir que le groupe PLR/Vert'libéral votera à l'unanimité le classement de la motion Bauer sur Easyvote.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Personne ne peut se prévaloir d'avoir LA solution pour augmenter le taux de participation lors des scrutins populaires. C'est un fait, comme le titrait le quotidien romand de référence, le plus grand parti de Suisse est celui de l'abstentionnisme.

Toutefois, La Grappe pense qu'il s'agit de soutenir toutes les initiatives qui permettent d'inciter les électrices et les électeurs à utiliser leur droit de vote. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes de 18 à 25 ans qui représentent clairement la tranche d'âge qui s'exprime le moins dans les urnes.

Comparaison n'est pas raison, comme le dit le proverbe. Toutefois, si l'on en croit les dernières statistiques disponibles sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel, soit celles du scrutin fédéral du 10 juin dernier, le taux de participation était de 32,7 % à Milvignes, soit 2,5 % plus élevé qu'en Ville de Neuchâtel. Toutefois, en ce qui concerne les jeunes de 18 à 24 ans, le taux était seulement de 15,5 %, soit plus de 1 % plus bas qu'en Ville.

Si ce n'est pas une preuve, c'est un indice que Easyvote est utile. Alors oui, La Grappe acceptera les conclusions du rapport du Conseil communal d'adhérer à Easyvote et se prononcera en faveur du classement de la motion.

Nous demandons également à ce que le Conseil communal se procure 30 brochures, afin d'en disposer 10 aux guichets de l'administration de chaque village, afin de les tenir à disposition des citoyens électeurs qui pourraient également être intéressés à ce document. Cela représente un coût d'environ CHF 120.- par année.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts s'est penché sur le rapport du Conseil communal avec d'autant plus d'attention qu'il avait soutenu le classement sans suite de la motion le 16 novembre dernier.

Nous restons dubitatifs quant aux effets concrets de cette opération Easyvote. Nous nous interrogeons toujours sur l'impact écologique qu'entraîne l'édition papier de quantité de brochures, en outre destinées à une frange de la population plus souvent informée par les réseaux sociaux que par la presse écrite.

Enfin, nous restons cois devant l'incohérence de certaines décisions de notre Autorité : par exemple, à l'occasion de l'examen du budget 2018, elle n'a pas hésité à priver de l'aide communale de jeunes habitantes ou habitants de la commune désireux d'acquérir une formation artistique professionnelle auprès de l'Académie De Meuron, au motif que cette hypothétique dépense s'élevait à CHF 9'000.- (hypothétique, car la participation financière de la commune n'aurait été versée que si des habitantes ou habitants de la commune étaient inscrits dans cette filière). Aujourd'hui, on nous propose de nous engager fermement à dépenser chaque année plus de CHF 5000.- dans un média dont les effets réels sont pour le moins sujets à caution. Dans ces deux exemples, nous préférons donc à des projets individuels concrets et porteurs du futur rayonnement artistique de la région, une publicité d'un autre temps, maladroitement destinée à un public d'aujourd'hui pour espérer l'intéresser à un monde politique qui ignore superbement les codes de communication communs à la grande majorité de cette génération. Il y a à craindre un certain effet « pet dans l'eau », si vous me passez cette expression.

N'y aurait-il pas d'autres idées, de proximité, pour toucher les jeunes, plus particulièrement celles et ceux pour qui la politique ne se trouve pas dans les gènes familiaux ou ne relève pas d'un intérêt naturel ? La jeunesse n'a pas besoin qu'on lui donne des leçons de civisme dans sa boîte aux lettres, elle a besoin que l'on témoigne de l'intérêt à ses rêves, à ses craintes, ou à ses difficultés et que l'on accorde du crédit à ses compétences. Elle sera peut-être davantage intéressée par le fonctionnement des

institutions et de la collectivité si celles-ci savent la soutenir dans ses projets, voire l'intégrer dans les discussions lorsque des décisions la concernant pourraient être étudiées et débattues.

Finalement, le groupe PS/Les Verts acceptera le classement de cette motion, un peu faute de réel intérêt, mais restera attentif à la place que notre Autorité accordera concrètement aux futurs citoyens et futures citoyennes dans ses orientations politiques.

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

7. Réponse du Conseil communal à la motion Christian Steiner et consorts « conventions et les engagements de la commune de Milvignes dans les syndicats intercommunaux du Théâtre régional et des Patinoires de Neuchâtel »

M. Yanick Bussy (Conseil communal). C'est avec une certaine satisfaction que le Conseil communal a remis ses conclusions relatives à la motion, affectueusement et par économie de mots, surnommée « motion institutions ». A titre liminaire, le Conseil communal, ainsi qu'il l'a mentionné dans son rapport, présente ses excuses pour le non-respect de la notion de brièveté mentionnée dans la motion telle qu'adoptée par votre Autorité. Force est de constater qu'un rapport de plus de 50 pages signifie que nous avons failli à cette mission. Toutefois, vu l'ampleur de la tâche confiée, il aurait été difficile d'être moins prolix.

A la lecture de ce rapport, vous aurez compris que le Conseil communal, en réponse à la motion acceptée, a souhaité dresser un inventaire aussi exhaustif que possible des différentes institutions dont la Commune est partie prenante, avec un engagement plus ou moins renforcé. Nous tenons toutefois à relever deux erreurs, qui se sont glissées dans ces lignes :

- La première est une faute de plume concernant le Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, en page 40 du rapport, dans le tableau récapitulatif des coûts, pour la ligne 2011, et dont l'agglomérat des montants relatifs équivaut bien à CHF 188'474.- et non pas à CHF 688'544.-,
- La seconde erreur est une faute d'anticipation. Concernant la fondation Lardy, en page 23. Bien que le Conseil communal soutienne l'idée d'une extension des prestations de la fondation à l'entier de la population de Milvignes, telle que mentionnée dans le dernier paragraphe relatif à cette institution, le Conseil de fondation souhaite continuer à soutenir exclusivement la population d'Auvernier, conformément au vœu initial de sa fondatrice, tout en acceptant d'attaquer le capital pour des projets particuliers. Mal en a pris au Conseil communal d'anticiper la décision, mais il va de soi que le rapport sera corrigé dans le bon sens.

Cette deuxième erreur démontre que les institutions dont est partie la Commune de Milvignes sont vivantes. Elles continuent d'évoluer et d'adapter leurs services ou leurs apports à l'air du temps, pour le bénéfice des populations concernées. En ce sens, le Conseil communal a pris la décision que ce rapport continuera d'être alimenté, au gré des changements et des évolutions, permettant une surveillance accrue de ces entités et de leur fonctionnement.

En conclusion, et afin de ne pas allonger davantage un dossier déjà nourri, le Conseil communal vous remercie de votre lecture attentive et vous invite à classer la motion d'information sur les conventions et les engagements de la Commune de Milvignes dans les Syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des Patinoires de Neuchâtel.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Conseil communal relatif à la motion d'information sur les conventions et les engagements dans les syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des Patinoires de Neuchâtel. Nous souhaitons tout d'abord remercier le Conseil communal du bref rapport.

Nous sommes parfaitement conscients de l'énorme travail fourni pour l'élaboration du rapport. Celui-ci nous donne une très bonne vue d'ensemble sur les participations de Milvignes dans toutes les sociétés, associations et syndicats. Notre Autorité est aujourd'hui « up to day », pour utiliser un terme à la mode. Je ne pense pas que, parmi nous, tous étaient au courant des 30 associations, syndicats ou sociétés dont Milvignes faisait partie, car une grande partie n'a aucune entrée ou sortie financières.

Nous avons particulièrement bien apprécié la statistique concernant la participation des citoyens de Milvignes en termes de fréquentation au Théâtre régional de Neuchâtel. Nous nous sommes demandé si la fréquentation des patinoires était aussi comptabilisée statistiquement. Nous espérons que nous trouverons nos réponses dans le futur rapport des Patinoires en fin de législature. Nous avons également fait un petit tour d'horizon sur le site internet de Tourisme neuchâtelois qui soutient l'organisation d'événements à caractère touristique et les intérêts touristiques du Canton. Ainsi, nous proposons au Conseil communal faire inscrire également notre Théâtre de Colombier au même titre que le Théâtre de Neuchâtel ou ceux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, dans la rubrique Découvertes-Sortir-Théâtres.

Pour conclure, nous engageons le Conseil communal à tenir les informations à jour. Celles-ci seront une bonne base pour les futures activités communales auxquelles nous nous prononcerons au point 9 de l'ordre du jour. Le groupe PLR/Vert'libéral acceptera de classer la motion.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Pour rappel, la motion initiale proposait un traitement arbitraire des différentes institutions dont la Commune est membre, en ne considérant qu'une étude sur les seuls syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des Patinoires de Neuchâtel.

La Grappe, jugeant que l'arbitraire n'était pas souhaitable, est venue avec un amendement pour que l'étude concerne toutes les sociétés, associations ou syndicats dont la Commune est membre. Et c'est cette motion amendée qui a été acceptée par le Conseil Général.

La Grappe tient à remercier les Autorités de la Commune de Milvignes pour l'important travail accompli en réponse à cette motion. Nous avons reçu un rapport très complet sur les 39 institutions auxquelles Milvignes est affiliée.

Cela a nécessité plus de 200 heures de travail à l'administration. Mais c'est dorénavant un bon outil, qui sera tenu à jour à l'interne de l'administration.

A l'issue de cet inventaire, il apparaît à la Grappe qu'aucune des institutions dans lesquelles la Commune de Milvignes est investie ne peut être considérée comme un doublon et que toutes ont leur utilité et leurs spécificités.

Nous nous posons plutôt la question de savoir si une nouvelle adhésion à un autre syndicat ne serait pas actuellement nécessaire ? Par exemple, intégrer le syndicat des Villes suisses, syndicat très actif jusque dans les rouages de la Confédération. Suite à l'importance qu'a pris la Commune de Milvignes dans le Canton, ne serait-il pas temps de se donner les moyens que nous apporte cette notoriété ?

L'idée d'étudier la question est retenue et sera reprise ultérieurement par La Grappe, qui remercie le Conseil communal et acceptera le classement de cette motion.

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts remercie le Conseil communal, les divers syndicats sollicités, ainsi que les services communaux impliqués dans ce volumineux rapport très bien présenté sur les nombreuses sociétés, associations ou syndicats dont la commune est membre ou membre fondatrice.

Ce rapport répond à une motion d'information demandée par le groupe PLR, amendée sur proposition de La Grappe.

La lecture de ce rapport nous informe en profondeur des tenants et aboutissants de ces différentes entités, avec les buts, rôles et coûts ou bénéfices pour la Commune. Il répond parfaitement à la teneur de la motion proposée.

Au vu de ce qui vient d'être dit, le groupe PS/Les Verts votera le classement de cette motion.

Le classement de la motion est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

8. Réponse du Conseil communal à la motion Agnès Decnaeck et consorts « Pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école »

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). C'est avec intérêt que nous nous sommes penchés sur ce rapport. Le Conseil communal parle d'établir un plan directeur plus large que le cadre imposé pour la révision du PAL. Cette étude aura bien sûr un coût. Celui-ci est-il déjà plus ou moins chiffré, ou se situe-t-il dans la limite financière admise pour le Conseil communal ? Pour rappel, CHF 300'000.- dont CHF 50'000.- par objet.

Le rapport nous demande de laisser du temps au temps, nous osons espérer des modifications réfléchies, mais néanmoins rapides. Un point nous inquiète, c'est l'absence de visibilité pour traverser la route cantonale en venant du haut du village d'Auvernier devant le bureau communal près de la fontaine. Même les adultes craignent de rejoindre la Grand-Rue, car c'est un carrefour très dangereux.

Nous souhaiterions également que la Commune mentionne sur son site internet l'existence des Pedibus (pour rappel, 1 à Auvernier et 1 à Colombier), dont l'impulsion vient des parents d'élèves, et surtout que d'autres parents soient ainsi incités à se regrouper pour créer de nouveaux trajets, ceci dans nos 3 villages.

Pourquoi donc ne pas prendre exemple sur la Commune de Corcelles-Cormondrèche où les Pedibus sont fléchés par numéros et par couleurs afin de les rendre plus visibles.

En résumé, le groupe PS/Les Verts accepte de refuser le classement de cette motion, ce qui est assez rare.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Concernant le premier point soulevé par Mme Guillaume-Gentil, nous avons reçu tout dernièrement les offres demandées pour cette étude de circulation. Nous avons connaissance des montants, mais nous ne les avons pas encore étudiés pour confirmer qu'ils correspondaient tous au cahier des charges. Les coûts ne seront vraisemblablement pas dans la compétence du Conseil communal et feront l'objet d'une demande de crédit, peut-être au mois de décembre avec le budget, ou lors du premier Conseil général l'année prochaine.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). L'ancien conseiller fédéral socialiste Willy Ritschard aimait à dire : « Si bien des gens trouvent des solutions à tout, c'est parce qu'ils ne voient pas les problèmes ».

A l'évidence, le but recherché par la motion consiste à sécuriser le chemin de l'école et à protéger les enfants qui s'y rendent. Dans cette perspective toutefois, je veux évoquer un problème : en effet, ce n'est peut-être pas le chemin des écoliers en soi qui est dangereux, mais l'affluence des automobiles qui vont et viennent plusieurs fois par jour pour conduire les enfants à l'école et les en ramener. Ces voitures, conduites par des parents et d'autres adultes, me paraissent créer elles-mêmes le vrai danger aux abords des collèges. On se trouve là face à l'attitude absurde que soulignait l'écrivain Anatole France : « Il est dans la nature de l'homme de penser raisonnablement et d'agir déraisonnablement ».

Le groupe PLR/Vert'libéral s'engage par définition pour des prises de position concrètes. Il souhaite donc renforcer toutes les mesures susceptibles de faire de Milvignes une Commune exemplaire dans tous les domaines.

En conséquence, le groupe PLR/Vert'libéral refuse le classement de cette motion et suit à l'unanimité le Conseil communal. Par ce oui, il veut ouvrir la voie à l'exécutif pour poursuivre ses travaux.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Lors de la séance de préparation, notre groupe a analysé avec attention le rapport relatif à la motion déposée par notre groupe « Pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école ».

Si nous pouvons, dans un premier temps, remercier le Conseil communal pour ses réflexions et la liste des projets réalisés ou en cours de réalisation, vous ne serez pas surpris que nous soyons quelque peu déçus du contenu du rapport. Pour quelles raisons direz-vous ? Simplement parce que le Conseil communal n'a pas répondu à notre motion qui s'articulait de manière très précise autour de la sécurité sur les chemins de l'école pour les enfants. Or, le Conseil communal écrit, je cite : « Le Conseil communal, préoccupé lui aussi par la sécurité, non seulement des écoliers, mais de tous les usagers des chemins piétonniers, s'est penché sur cette problématique ».

Bien évidemment, la sécurité de tous les piétons nous intéresse, comme celle des cyclistes ou de toute autre personne se déplaçant sur le territoire communal d'ailleurs. Mais ce n'est pas l'objet de notre motion.

Alors, nous saurions gré au Conseil communal de ne pas nous transmettre un rapport sur le sujet qui l'intéresse, mais sur celui pour lequel il a reçu mandat de le faire, en l'occurrence les enfants sur les chemins de l'école.

Alors, oui, comme le propose le Conseil communal, nous refuserons le classement de la motion pour qu'il puisse revenir vers notre Autorité avec un rapport reconnaissant l'urgence et mettant la priorité sur la sécurité pour les enfants sur les chemins de l'école. Bien évidemment, si le rapport devait être complété par d'autres propositions visant à améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, nous n'y verrions pas d'inconvénients.

Soumis au vote, le classement de la motion est refusé à l'unanimité.

9. Réponse du Conseil communal à la motion Mathias Bauer et consorts « Étude d'une fusion élargie au sein de district de Boudry »

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Milvignes veut avoir du souffle. Le sens de l'Etat. La volonté de préparer à nos enfants et à leurs enfants des conditions de vie au moins aussi bonnes que les nôtres.

En affichant à l'unanimité sa volonté d'élaborer de nouveaux projets de fusion en novembre 2017, votre Autorité a fait honneur aux audaces passées et à la démarche complexe, mais réussie, qui a conduit à la création de notre Commune.

Vous chargez alors le Conseil communal d'une tâche étonnante : étudier la possibilité d'étendre la fusion, sans dire avec qui, le laissant libre de convoiter des partenaires et d'entamer la conversation.

Confrontés au vertige des possibles, nous avons travaillé à répondre aux questions dans l'ordre de conséquence : faut-il fusionner encore ? Avec qui ? Quand ? Comment ? Qui fait le premier pas ? Qui fait les suivants ?

Nous avons ainsi travaillé à un bilan, puis à une stratégie, et développé des actions pour vous répondre. Tout ce travail, et ce rapport, sont adressés à plusieurs destinataires. Votre Autorité, comme destinataire principal, mais aussi les élus des communes voisines et les futurs élus de Milvignes et de nos voisins, qui seront peut-être les réalisatrices et réalisateurs des prochains rapprochements. Ceci afin que ce travail puisse servir de base de départ des travaux, de la part de la seule commune dont la fusion est raisonnablement consommée dans notre région.

Ainsi, nous ne parlons pas que de la réponse à la motion. Nous parlons de politique au sens littéral, de *políticos*, de ce qui a trait aux affaires publiques, au gouvernement d'une communauté et aux relations avec les autres cités.

Après avoir publié notre rapport sur la politique intérieure de notre Commune, présentant les projets réalisés et ceux qui nous attendent au mois de septembre, et avant de vous présenter la façon dont nous avons restructuré notre administration pour préparer les modernisations à venir au mois de décembre, il est temps de vous faire part de ce que nous trouvons faisable, opportun et cohérent en matière d'avenir institutionnel et collectif. Ainsi, vous l'avez découvert dans le rapport, nous sommes prêts à supporter le débat public, à penser loin et à mettre ce débat public au service de tous les avis et de tous les besoins de la communauté.

Qu'espérons-nous ? Quelles sont nos valeurs ? Quels sont nos projets ? Sont-ils distincts, entre une droite prétendument paralysée par son devoir de limiter l'effort public et une gauche éventuellement obsédée par l'Etat-providence ? Sont-ils inconciliables parce le fondement de nos points de vue est différent en tout ? Non. Nous avons, pour l'entretien et le développement de nos villages des besoins identiques : vivre ensemble, longtemps, la prospérité, permettre la liberté, le bonheur et l'égalité des chances, s'instruire et se divertir.

La sanction unanime de la motion, qui est à l'origine de ce rapport, est la démonstration de cette communauté de besoins, voire d'envies. Elle prolonge les efforts des primitifs de Milvignes, les artisans de la création de cette Commune, les mères et pères fondateurs, notre Grütli. Dans ce rapport, nous vous proposons un bilan de cette création de commune qui règne sur trois villages. Vous connaissez ce bilan puisque nous en avons fait état dans le rapport de politique générale.

Fusionner plus avant est pertinent. C'est efficient et cela permettrait des efforts publics moins redondants entre les différents villages concernés. C'est aussi pertinent, parce

qu'un projet de société est à créer. Parce que les habitants de tous les villages historiques du littoral – qui ont fait le choix de rester ou de venir vivre dans un village dont le centre est à protéger, la mobilité à garantir, le développement durable à encourager et le lien à la ville à entretenir – ont les mêmes besoins. Qu'ils vivent à Cortaillod, à Boudry à Colombier ou à Auvernier. Parce que le poids politique de nos villages doit augmenter. Parce que la création d'une administration efficiente démontre l'intérêt existant à poursuivre cette constitution de services capables de délivrer un effort public communal harmonisé, stratégisé, modernisé et agilité. Parce que l'argent public doit être utilisé à l'élaboration de projets qui prennent en compte l'avenir et pas pour se contenter de gérer ce qui a été oublié dans le passé et qui est rendu obligatoire par le présent.

Comment notre communauté affrontera-t-elle la numérisation, la maîtrise de l'eau ? Nos villages peuvent-ils devenir source d'énergie ? Quelle mobilité entre nos villages, qui sont à quelques coups de pédales les uns des autres ? Comment comptons-nous attirer les entreprises innovantes, rayonner à côté de Microcity plutôt qu'être dans son ombre ? Comment créer du vivre ensemble pour contrer l'individualisation, quelles idées novatrices pour l'animation culturelle ?

Et tant d'autres sujets, tant d'autres thèmes sur lesquels nous pourrions – nous, les villages du littoral et leurs communautés – être avant-gardistes, inspirés par les bonnes idées existant chez des voisins que nous estimons, mais qui sont impossibles à mener si chaque village, chaque commune doit s'y coller. Avec ses assemblées d'élus, ses partis et ses services, qui ne sont pas dotés de personnes qui ont le temps de réfléchir à l'avenir, mais uniquement de boucher les trous et de compter sur l'héroïsme des fonctionnaires pour créer des nouveautés.

Nous avons les pompiers et des employés de la protection civile. Leur organisation est l'affaire des communes qu'ils protègent et c'est très bien comme ça. Nous avons voulu, en 2017, en changer la gouvernance, pour être plus pertinents, plus efficaces, plus modernes et plus sensés. Une réforme importante pour les pompiers et pour les services, mais pour le citoyen et les défis affrontés par l'humanité, c'est une bagatelle. Il y avait des arguments contre, des arguments pour, des avis d'experts qui se sont affrontés, mais pas d'apocalypse en vue. En bref, on crée un syndicat de la sécurité publique pour le littoral, ceci parce que faire séparément n'a plus de sens. Voici comment nous faisons en 2018 : 20 villages, 16 communes, donc 16 rapports soumis à 16 Conseils communaux. 80 conseillers communaux qui se penchent sur le changement de la gouvernance des pompiers. Puis soumis à 16 conseils généraux. 650 conseillers généraux qui en débattent. Dans trois ou quatre forces politiques, mais en 64 sections communales. Pour la fine bouche, 16 Commissions financières, 16 Commissions de police du feu. Finalement, 16 séances du Conseil général et 16 délais référendaires.

La décision de proposer la réforme a été prise par les représentants communaux dans les syndicats, après l'avis des experts, il y a un an. Aujourd'hui, cette décision, qui a pris environ 1500 heures de travail à des élus de milice, est reportée parce que la dernière des 64 sections communales a refusé l'entrée en matière, demandant des précisions. L'énergie déployée pour supporter une réforme qui met deux ans à être transformée, pour supporter l'incertitude, pour générer des contrats et des nominations dans les structures et pour gérer le matériel et les formations est considérable.

Un autre exemple : tous les villages veulent créer des zones artisanales et industrielles dans lesquelles les entreprises peuvent s'installer. Tous les villages imaginent des solutions pour permettre aux employés, qu'ils espèrent voir arriver, des routes, des

carrefours, de l'eau, de l'électricité, des parkings et des infrastructures de vie, des restaurants et des commerces.

Si de telles zones permettant le développement économique, associées aux microtechnologies par exemple, sont entre deux villages – ce qui est toujours le cas – les Autorités communales doivent défendre les intérêts de leur communauté. Elles doivent, par exemple, tenter d'éviter que la route d'accès à la zone soit gagnée sur leur territoire, éviter de devoir construire des contournements ou proposer des services, et travailler à faire en sorte que ce soit pris en charge par les autres communes concernées. C'est normal, c'est leur mandat. Elles doivent protéger les intérêts de leur commune et c'est là, en général, que le projet s'arrête.

Continuons : tous les villages du littoral veulent protéger les centres, créer des zones de rencontre, gérer la circulation dans leurs centres, améliorer le stationnement en ménageant les commerces et les riverains, promouvoir les commerçants et les artisans, développer l'accueil extrascolaire, favoriser le Pedibus ou protéger les chemins vers les écoles, être exemplaires en matière d'égalité, avancer vers un bilan carbone amélioré, promouvoir la protection de la santé, créer des logements pour les personnes à mobilité réduite, programmer l'entretien de leur patrimoine, planifier les investissements de manière professionnelle, créer une voie verte entre les villages et jusqu'en ville...

Faut-il que nous continuions à travailler chacun dans notre coin pour créer un projet de monnaie locale, de bons chez les commerçants, de politique financière ou de réforme de la façon dont les personnes sont accueillies dans les villages ? Ceci sans employés spécialisés, sans personne lorsque le collaborateur en charge est en vacances, avec des conseillers communaux qui doivent, peu après leur élection, devenir ingénieurs, managers, policiers, comptables, hydrogéologues, architectes, assistants sociaux, pharmaciens et chefs d'entreprise ?

Milvignes n'a pas un besoin urgent de fusionner. Le bilan que nous dressons montre qu'elle mérite de terminer sa construction, notamment en nous concentrant sur l'administration communale qui mérite que ses conditions de travail soient stabilisées. Mais il y a une pertinence certaine, vous le savez, vous l'avez évoquée au moment de nous mandater.

Finalement – vous l'avez compris dans le rapport et dans l'article de presse de mardi – pour être efficace, durable, cohérent, il faut ouvrir la conversation largement, sans peur, sans préjugés, sans s'arc-bouter sur ce qui est possible, impossible, improbable ou indispensable. Se lancer dans un processus qui prend cinq ou dix ans avant de réaliser que d'autres communes auraient dû être impliquées serait une erreur majeure.

Ainsi, la publication de l'idée d'une fusion à grande échelle n'est pas une provocation ou un effet de manche. Elle n'est pas un idéal ou une idée fixe. Nous voulons l'explorer et, éventuellement, y renoncer, en connaissance de cause. La constitution d'une commune de 70'000 ou 100'000 habitants, même si l'horizon est dans vingt ans, n'a rien d'absurde ou d'impossible, loin s'en faut. Les affaires communales sont nombreuses et distinctes des problèmes cantonaux. Mais il faut de l'air pour les mener, dans l'intérêt de tous les villages.

Lausanne : 130'000 habitants. Chailly, Valency, Malley, Florimont, Ouchy existent et sont conduits par un exécutif et un législatif.

Au sujet de ce projet large, comme du projet plus étroit, votre exécutif a choisi la transparence et la sincérité. Pour savoir si ces projets ont du sens, s'ils sont souhaitables ou non, il faut avancer encore un peu. Une conclusion démontrant

qu'aucun de ces projets n'est viable et qu'il ne faut pas poursuivre est tout à fait possible. Cela a le mérite d'éviter que l'on se détermine sur l'avenir de nos structures politiques et administratives uniquement en fonction de nos croyances : « je ne veux pas fusionner avec tel ou tel parce que », « je suis pour les fusions, mais je ne sais pas pourquoi », « je suis contre les fusions parce que nous n'avons rien à voir avec tel ou tel », « je ne vois pas l'intérêt », « je vais perdre de l'argent et rien gagner », ...

Ainsi, nous vous proposons de procéder de manière très claire et transparente, avec une gestion de projet professionnelle.

Je vous propose de résumer ici, avant de terminer, comment le Conseil communal a décidé de procéder, et ainsi d'éclaircir quelques doutes sur le contenu du rapport, dans sa partie proposition :

- Ne pas phagocytter le débat : nous travaillons en public et encourageons toutes les initiatives développées par d'autres groupes et qui nourrissent les projets.
- Créer une commission autonome par projet : ces commissions sont chargées de déterminer la faisabilité et l'intérêt (questions fiscales, légales, réglementaires, institutionnelles, techniques, etc.). Elles sont autonomes, en ce sens qu'elles se constituent et pilotent l'avancée de leurs travaux librement, quitte à augmenter ou à réduire leurs mandats à la fin de leurs travaux. Elles rendent rapport aux Conseils communaux et Conseils généraux.
- En fonction de la réponse, les conseillers communaux proposent aux conseillers généraux la suite des débats (création de groupes citoyens, étude complémentaire, abandon des projets, création de la vision sociétale en utilisant le cadre proposé par les commissions).
- Le projet est soumis au peuple à travers des groupes de citoyens, à travers des assemblées, à travers des manières de concevoir le débat public qui seront créées par ces commissions.

Un projet de fusion ne doit pas être hors-sol ou imposé par des exécutifs. Mais charger des comités citoyens de déterminer quels sont les problèmes que l'on peut résoudre avec une nouvelle fusion sans éléments pré-étudiés est une tâche complexe. Ceci d'autant plus que l'intérêt pour les citoyens de Milvignes – qui profitent déjà d'une structure politique et administrative supra-villageoise – n'est pas le même que pour les citoyens de Cortaillod ou de Boudry.

Nous avons transmis ce rapport aux sept exécutifs que nous avons rencontrés, il y a deux semaines. Les Conseils communaux de la Grande Béroche, de Cortaillod et de Boudry ont déjà salué le rapport. Ils louent un dialogue de qualité initié par Milvignes et une intention claire et inscrite dans un calendrier réaliste.

Vous avez demandé un voyage : nous vous proposons d'être votre agence – frais de dossier presque gratuits, sans engagement – et de vous proposer quelques destinations. Vous avez demandé un repas : plutôt que de vous réunir autour d'une table mystère, nous proposons de vous mettre en main une carte des mets vous permettant de choisir votre menu.

Finalement, le Conseil communal ne souhaite pas fusionner. Il souhaite poursuivre les travaux permettant de dessiner un projet et permettre au peuple de le porter ou non, selon son choix.

Nous vous demandons de classer cette motion afin de permettre au Conseil communal de poursuivre son travail de conception d'un projet de regroupement à moyen ou long terme, avec nos voisins.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a examiné avec attention et intérêt la réponse du Conseil communal à la motion Mathias Bauer et consorts « Etude d'une fusion élargie au sein du district de Boudry ».

La lecture de cette réponse nous a globalement satisfaits. Nous avons pris note des bonnes intentions du Conseil communal, même si elles suscitent des interrogations et des doutes.

Sur un point au moins, la réponse du Conseil communal va au-delà de ce qui est demandé dans la motion. On dit volontiers que les utopies d'aujourd'hui – espérer réunir, en une seule entité, les communes du littoral situées entre Vaumarcus et Le Landeron en est une – deviendront les réalités de demain. Oui, sans doute, mais à quelle échéance ? La sagesse populaire – on l'applique aussi dans le domaine militaire – veut qu'on ne disperse pas ses forces et qu'on ne court pas deux lièvres à la fois.

Concentrons-nous exclusivement sur le premier projet pour lequel, s'il obtient le soutien de notre Conseil, la réflexion doit démarrer immédiatement. Il n'y a pas de raisons objectives d'observer un « temps mort » durant la deuxième moitié de la législature en cours.

Nous partageons indéniablement une communauté de destins, d'abord, avec les habitants des communes voisines. Dans beaucoup de domaines, la commune s'avère une structure archaïque. On doit empoigner les problèmes à une plus grande échelle.

Nous sommes des partisans convaincus de la nécessité de fusionner. Mais, attention, nous n'avons pas le droit à l'erreur, donc à l'échec. Un processus de fusion doit, impérativement, se dérouler en plusieurs étapes qui exigent du temps. Que les exécutifs se concertent, afin de définir, ensemble, les contours possibles de la future entité. Que les législatifs donnent leur aval, avant de se lancer dans l'aventure, s'avère acceptable. Mais, ensuite, la population doit être obligatoirement impliquée. On ne décrète pas une fusion, on la construit avec un maximum d'acteurs. Nous soutiendrons une telle démarche.

Nous attendons le résultat de la votation de Peseux. Pour nous, la Commune idéale comprendrait, dans un premier temps, Milvignes, Rochefort, Boudry, Cortailod et, éventuellement, si le Grand Neuchâtel ne devient pas réalité, Corcelles-Cormondrèche, voire Peseux, si on finit par estimer que tous les autres sont respectables donc fréquentables.

Nous soutiendrons le classement si les conditions énumérées sont respectées. Je vous signale que j'ai reçu, depuis la première fois de ma vie politique, quatre téléphones de La Grande Béroche, de personnes mises en émoi par l'article qui a été publié dans Arcinfo et qui redoutaient que l'on n'utilise pas et que l'on ne mette pas en œuvre, ici et pour demain, le processus qui a conduit aussi à la construction de la Grande Béroche.

M. Daniel Bena (La Grappe). Le parti d'entente de La Grappe a lu attentivement le rapport du Conseil communal, ses résumés, ses bilans et ses conclusions. Notre groupe apprécie tout particulièrement le travail de consultation mené par l'exécutif auprès des communes voisines dont les réalités et les défis sont semblables à ceux de la nôtre. Nous remercions l'exécutif pour ces travaux préparatoires nécessaires à toute ouverture future.

La Grappe accepte le classement de la motion tout en rejetant le statu quo. En effet, nous estimons qu'il est opportun de poursuivre la constitution d'institutions publiques

communales cohérentes et efficaces. Et que, dans ce but, de nouvelles fusions sont pertinentes et à envisager à la fin de la troisième législature de Milvignes. Cela permettra de mener des discussions sérieuses avec l'ensemble de nos voisins ouverts à un tel processus, dans la sérénité.

Il est aussi très clair à nos yeux que nous devons préserver les acquis de notre commune fusionnée et faire bénéficier les éventuels candidats à l'élargissement de Milvignes de nos expériences. Nommer aujourd'hui les communes aptes à se joindre à Milvignes pour fusionner n'est pas d'actualité.

La Grappe souhaite d'abord observer l'évolution des discussions avec tous nos voisins et en constater la profondeur avant de choisir nos futurs partenaires.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral remercie le Conseil Communal pour le travail effectué et le rapport d'une grande qualité. Il va approuver le classement de la motion.

Le groupe appuie le Conseil Communal dans ses contacts avec les Autorités des communes avoisinantes et l'encourage à travailler dès aujourd'hui à développer des synergies avec ces mêmes communes, afin de simplifier un rapprochement futur.

Le groupe ne voit cependant aucune urgence à commencer à travailler concrètement à des projets dès la présentation de ce rapport, le besoin de continuer de construire notre jeune Commune politique étant jugé prépondérant. Le groupe se projette sur des travaux concrets au plus tôt au courant de la prochaine législature.

Une dernière remarque enfin, le groupe appelle le Conseil Communal à rester attentif à l'évolution politique des communes avoisinantes et en particulier à englober Peseux et Corcelles-Cormondrèche dans sa réflexion au cas où la fusion de ces deux communes avec Neuchâtel était refusée le 25 novembre prochain.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). L'intervention des groupes amène pour nous une question, qui est celle du classement sous conditions évoquée par le groupe PS/Les Verts, qui n'existe pas exactement dans notre règlement communal.

Il s'agit de bien s'entendre au moment d'un débat important qui lance un processus complexe. J'ai listé, dans les conditions évoquées par le rapporteur du groupe PS/Les Verts, l'idée de courir deux lièvres à la fois, qui serait dissuadée par la stratégie militaire. Il y a également le fait qu'il faut prendre en compte la population dans le processus et finalement débiter tout de suite, ce qui vient d'être déconseillé par le groupe PLR.

Il nous semble que, finalement, ces aspirations peuvent se rejoindre, que les conseils que vous avez donnés peuvent être entendus par le Conseil communal et utilisés dans le futur processus. Si courir deux lièvres à la fois signifie mener deux fois Waterloo en même temps, c'est sans doute une mauvaise idée. Le Conseil communal est en revanche encore capable de mener deux conversations en même temps.

En ce qui concerne la consultation du peuple qui a été évoquée, il nous semble qu'il est vraisemblablement fait référence dans le rapport, comme l'étape qui suivra la conception d'un projet qui contiendra quelques détails sur lesquels ouvrir la conversation. Sur ce point-là, cela rejoint la préoccupation du groupe PS/Les Verts.

En ce qui concerne le moment auquel démarrer les conversations, je crois que nous sommes là aussi sur une question de vocabulaire. Nous pouvons entendre les deux préoccupations. Je pense que le classement de la motion ce soir impliquera que les conversations continuent, nous ne pourrions pas nous empêcher de les avoir. Prendre

en compte la demande du PLR pour faire en sorte que la jeune commune politique termine son éclosion avant de passer à la prochaine conception paraît être un avertissement raisonnable. Il me semble donc que demander le classement de la motion en prenant en compte raisonnablement les préoccupations évoquées est dans les compétences du Conseil communal.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). A titre personnel, j'aimerais rappeler que dans la motion il a été dit que l'on aimerait bien que le Conseil communal nous communique en fin de compte les différentes actions qui sont entreprises. Il s'agit ici d'un rapport qui ne peut pas être amendé et dire ce qui plaît ou ne plaît pas ne sert à rien aujourd'hui. Il est donc un peu difficile d'accepter ou de refuser le rapport, mais le point le plus important pour moi est de revenir très régulièrement avec le développement de ce dossier, ce qui était quand même, à la base, la première requête de cette motion.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Nous en prenons note. Il s'agit du débat sur l'avenir de notre communauté qui est en train de se créer à travers ces quelques conversations.

Certes, le rapport n'est pas amendable. Toutefois, les remarques faites par les groupes, et la dernière du conseiller général Sigg à titre personnel, sont consignées au procès-verbal. Cela fait partie des choses que nous prendrons en compte pour la suite des travaux.

Nous vous avons rapporté notre façon de travailler le 22 février dernier. Certes, quelques mois se sont écoulés et je prends note d'intensifier le rapport à votre Autorité sur les démarches que nous entreprendrons.

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 32 oui et 1 abstention.

10. Réponse du Conseil communal à la pétition Frédéric Laurent et consorts pour le maintien d'un service postal de qualité à Milvignes

Le président, **M. Philippe Egli**, précise que le libellé du point de l'ordre du jour est un peu trompeur. En effet, il évoque une réponse du Conseil communal à la motion, alors que, comme expliqué dans le rapport transmis, la pétition a été adressée au président du Conseil général. Ainsi, il appartient à cette dernière Autorité de répondre formellement à la pétition.

Il n'y a donc pas de vote sur ce rapport. Il appartient au Conseil général de répondre, raison pour laquelle le Conseil communal propose au législatif d'utiliser les travaux qu'il a effectués pour que le bureau puisse rédiger une lettre aux pétitionnaires.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Mille signatures récoltées par La Grappe auprès des citoyens de Milvignes pour le maintien d'un service postal de qualité à Milvignes : c'est la preuve, s'il en fallait une, que les citoyens de notre commune tiennent à leurs offices de poste.

Si rien n'est gagné, il apparaît toutefois que le chemin pour fermer un office de poste sera compliqué pour le géant jaune à l'avenir. En effet, l'initiative du Canton du Jura qui demandait que les citoyens puissent s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant un nombre équivalent au nombre de signatures nécessaires pour le dépôt d'une initiative communale a récemment été acceptée par les chambres fédérales.

Ces dernières devront donc légiférer, dans un délai de deux ans, pour que les citoyens des communes soumises à une décision de fermeture d'un office de poste puissent s'opposer à une telle fermeture auprès de Postcom, qui devra prendre une décision

pouvant ensuite bien évidemment faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

C'est sur cette note positive que nous encourageons le Conseil communal à rester attentif aux évolutions relatives à ce dossier et à continuer de tenir tête à La Poste pour maintenir un service postal de qualité à Milvignes.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Nous proposons simplement à votre Autorité de prendre en considération ce rapport, et informons que le travail contre les dirigeants renégats de la Poste se poursuit et que les fronts sont en train de se crisper, comme vous l'avez évoqué.

Le 29 octobre dernier, nous nous sommes adressés à la direction de La Poste pour lui indiquer que nous interprétons le succès d'initiative jurassienne comme une interdiction formelle à La Poste de poursuivre la fermeture des offices jusqu'à nouvel ordre. Nouvel ordre qui n'interviendra pas avant 2 ans et demi au moins, c'est-à-dire le temps qu'il faut à l'administration fédérale pour traiter une telle initiative. Nous avons reçu ce matin l'état d'âme du directeur de La Poste sur cette communication : autant vous dire que ça se crispe.

Le président, **M. Philippe Egli**, informe que le Conseil communal préparera une lettre qui sera signée par le bureau du Conseil général.

11. Motion M18.004 Sylviane Robert Volpato et consorts « Pour la promotion d'une mobilité respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants de Milvignes »

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Cette motion est en lien direct avec la qualité de vie et le bien-être de la population de Milvignes. Nous sommes tous concernés par l'air que nous respirons. Quelle valeur lui attribuons-nous ? Quel est son prix ? Inestimable, mais en tous les cas précieux.

Il en est de même pour le calme et le silence qui sont des éléments en voie de disparition dans certaines rues de nos villages. Les nuisances sonores ne sont malheureusement pas provoquées par les jeux et les cris des enfants, mais par un trafic de plus en plus dense. De plus, et en particulier lors des ralentissements aux heures de pointe, les émanations de gaz d'échappement peuvent faire renoncer à aller à pied jusqu'à la poste par exemple. Un comble...

Le constat est donc qu'il est de notre devoir de chercher à préserver la santé de tous par des propositions préventives.

Au niveau cantonal, nous allons d'ailleurs devoir nous prononcer sur la gratuité des transports publics. Comme il est mentionné dans le texte de cette motion, des communes offrent déjà des réductions à leurs habitants. Emboîtons-leur le pas à travers des propositions attractives qui inciteront la population de Milvignes à utiliser ces transports en commun et contribueront ainsi à préserver un environnement sain. En outre, l'utilisation des transports publics favorise l'activité physique, de quoi faire d'une pierre deux coups en matière de santé.

En ce qui concerne le covoiturage, des informations intéressantes nous ont été apportées mardi soir par la TSR (ABE). Les chiffres officiels nous disent que l'occupation moyenne des véhicules sur les routes en Suisse est de 1,1 occupant par véhicule.

La notion de covoiturage est donc encore anecdotique chez nous alors que ce mode de déplacement fonctionne très bien dans les autres pays d'Europe (sauf l'Autriche), preuve en est le succès de la plateforme en ligne « BlaBlaCar ».

Nous sommes frileux par rapport à cette utilisation de la voiture, accrochés au confort de voyager seuls, sans contrainte, et je reconnais être la première concernée (mais ouverte au changement).

Mais là aussi, des mesures facilitantes seraient à promouvoir. En plus des exemples cités dans le texte, il existe près de chez nous d'autres plateformes de covoiturage qui fonctionnent bien comme « Covoiturage Arc jurassien » qui regroupe 135 entreprises partenaires et dont le concept est très intéressant (à voir sur le site internet covoiturage-arcjurassien.com).

D'autre part, certaines communes (vaudoises en particulier) proposent des parkings gratuits pour favoriser le covoiturage, comme, par exemple Cossonay, qui, en plus, coordonne l'organisation du covoiturage de ses habitants par l'intermédiaire d'une plateforme.

Les mentalités et prises de conscience à l'égard de la mobilité sont en train d'évoluer et la Commune peut faciliter les changements qui y sont liés en les rendant accessibles et attractifs.

Dans cette perspective nous vous invitons à accueillir positivement cette motion.

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). Le problème de cette motion pour notre groupe n'est pas le fond, absolument pas. Nous sommes entièrement d'accord avec ces points. Mais c'est sa forme.

Est-il nécessaire de faire une motion pour cela ? C'est déjà repris dans plusieurs autres directives et intentions de la commune. Il y a déjà le train, le bus, le tram et nous sommes en train d'améliorer la mobilité piétonne et d'étudier d'autres points. Est-il nécessaire de greffer encore une motion là-dessus ? Nous appelons cela une « motion doublon ». Le groupe PLR n'est donc pas favorable à ce que cette motion vienne encore s'ajouter.

Je crois que nous pouvons laisser la marge au Conseil communal dans ses démarches et, nous le constatons dans de multiples domaines, le travail est bien effectué. Nous ne voyons pas de raison d'ajouter cette motion qui n'amène fondamentalement pas d'eau au moulin.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Le plan d'aménagement local, en cours d'élaboration, va certainement inclure des infrastructures favorisant la mobilité douce, ce dont La Grappe se réjouit d'avance.

Si ces infrastructures sont nécessaires, elles ne seront pas suffisantes pour que les habitudes changent et que le trafic routier soit contenu, voire diminué. Des mesures d'accompagnement, autant que possible incitatives, doivent y être ajoutées. Il n'y a pas besoin d'attendre la mise en œuvre du PAL pour inciter la population à moins utiliser la voiture. La motion qui est proposée ici va dans ce sens et dans le sens plus général de l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, ce qui est notre raison d'être à La Grappe.

Nous allons donc accepter avec enthousiasme cette motion. Nous n'avons qu'un regret, qui est celui de ne pas avoir fait nous-mêmes cette proposition.

Soumise au vote, la motion est acceptée par 17 oui et 16 non.

12. Motion M18.005 du Groupe La Grappe « Maison des jeunes »

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Le rôle d'une instance politique est de mettre en place les infrastructures pour que la population puisse y vivre et se développer harmonieusement. Lorsque la population s'accroît, les infrastructures doivent suivre.

Si notre Commune est dotée de beaucoup d'infrastructures sportives, force est de constater que, pour les jeunes qui n'aime pas le sport – et ils sont nombreux – il n'y a que peu de possibilités d'activités encadrées permettant de développer d'autres compétences.

Heureusement, les parents pallient souvent ce manque. Mais nous savons tous que tous les adolescents n'ont pas cette chance. Comment occupent-ils alors leur temps libre ? La réponse est bien souvent des sorties entre jeunes, avec consommation très importante d'alcool à la clé. D'autres, ou les mêmes, trament et s'amuse de temps en temps à casser ou dégrader des endroits ou des biens. Offrons une alternative intéressante à ces jeunes, des activités qui les intéresseront dans un lieu où les parents auront confiance de laisser aller leurs enfants.

La présente motion propose cette alternative, raison pour laquelle La Grappe vous invite à l'accepter avec enthousiasme. Milvignes grandit, se développe et sera bientôt une ville. Notre Commune mérite une « Maison des jeunes ».

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Cette motion va dans le bon sens. Boudry a déjà déposé une motion similaire et un rapport a été rendu par le Conseil communal en mai 2018.

Le groupe PS/Les Verts considère cependant que la motion devrait traiter plus globalement de la politique de la Commune envers les jeunes et pas uniquement de proposer un toit. Il faut également privilégier la vie en extérieur à l'heure d'Internet, de Facebook, de Snapchat, de jeux en ligne et autres. Je donne en exemple le petit terrain de foot du collège des Vernes.

Nous proposons donc d'amender le texte au cinquième paragraphe selon ces termes : « Nous demandons au Conseil communal de mettre en place une politique globale destinée aux adolescents de 12 à 18 ans. Une collaboration avec les communes faisant partie du cercle scolaire de Cescole devrait être également envisagée. Nous demandons également au Conseil communal de proposer un lieu destiné à recevoir les jeunes afin de leur permettre de se rencontrer en toute sécurité. »

Le titre de la motion devrait également être « Motion pour une politique globale des jeunes » afin d'en refléter le contenu.

M. Michel Vermot (PLR/Vert'libéral). Une Maison des Jeunes, voilà un beau projet qui démontre, si besoin est, que la Commune se soucie du bien-être de ses habitants.

Alors, donnons simplement mandat au Conseil Communal de dénicher un local approprié qui répond aux exigences exprimées dans la motion et d'assurer les conditions de sa gestion. Ainsi tout le monde sera content.

Lors de notre séance, nous avons bien entendu débattu du fond, mais nous nous sommes interrogés aussi sur la forme. Je vous pose donc la question : est-il du ressort de notre exécutif de prendre en charge et mener à terme un tel dossier ?

D'autre part, alors qu'à priori un tel lieu de rassemblement répond à un besoin, les signataires de la motion ont-ils été directement sollicités ou ont-ils pris la température d'une quelconque manière ? En outre, même si, de prime abord, cet univers ne paraît

pas être des plus constructifs, nous ne pouvons occulter les multiples réseaux d'échanges qui s'établissent via les moyens de communication actuels.

Par ailleurs, vous aurez remarqué que ce n'est pas l'argument financier qui est mis en avant dans nos rangs – comme certains dans cette salle s'y attendaient probablement – puisque ce volet n'est même pas abordé dans le texte qui nous est soumis.

En menant quelques recherches sur la toile, il apparaît que de tels centres de rencontre naissent le plus souvent d'initiatives privées, via des associations. Un bel exemple est d'ailleurs voisin de notre commune avec la Jeunesse de la Côte qui est active à Peseux et Corcelles-Cormondrèche depuis plus de 30 ans.

Enfin, comme cela est relevé dans le texte de la motion, l'offre d'activités est déjà très présente, qu'elle soit sportive, culturelle ou associative. D'ailleurs, les infrastructures actuelles ne répondent pas totalement aux besoins exprimés. Je rappelle aussi en passant que les soirées «Midnight Littoral», évoquées dans le texte, sont financées à 50% par Milvignes.

Partant de ces quelques considérations, le groupe PLR/Vert'libéral est opposé à l'unanimité à cette motion. N'y voyez pas une position rétrograde et réfractaire à un projet qui pourrait répondre à un besoin. Nous sommes, par contre, d'avis qu'il n'est pas du ressort du Conseil Communal, directement ou via les organes qu'il pourrait solliciter, de prendre en charge et développer un tel dossier.

Avant de passer au vote, le président, **M. Philippe Egli**, rappelle l'amendement demandant une modification, au cinquième paragraphe, en remplacement de la deuxième phrase selon ces termes : « Nous demandons au Conseil communal de mettre en place une politique globale destinée aux adolescents de 12 à 18 ans. Une collaboration avec les communes faisant partie du cercle scolaire de Cescole devrait être également envisagée. Nous demandons également au Conseil communal de proposer un lieu destiné à recevoir les jeunes afin de leur permettre de se rencontrer en toute sécurité. » L'amendement prévoit aussi la modification du titre dans ce sens : « Motion pour une politique globale des jeunes ».

L'amendement est soumis au vote et est accepté par 28 oui et 5 non.

Soumise au vote, la motion amendée est acceptée par 18 oui et 15 non.

13. Postulat PO18.001 Roxane Kurowiak et consorts « Stop à l'invasion des plantes exotiques à Milvignes ! »

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Mercredi dernier, le PLR neuchâtelois a présenté au Grand Conseil une résolution demandant à la Confédération des efforts complémentaires pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et améliorer le traitement des micropolluants dans les STEP. Les Verts – et la Gauche dans son ensemble – ont évidemment soutenu cette résolution et, personnellement, je me réjouis de constater que nous tirons enfin tous à la même corde en ce qui concerne l'environnement. Je suis donc persuadée que nous allons nous entendre sur le postulat qui vous est présenté aujourd'hui.

De plus, j'ai bien entendu les demandes à ne pas légiférer sur tout et n'importe quoi. C'est pourquoi, c'est un postulat qui vous est présenté et non une motion. Je vous remercie d'en tenir compte au moment du vote.

Enfin, pour le côté financier, ce postulat ne coûtera presque rien en temps et en argent à la Commune. Le Conseil communal pourrait, par exemple, y répondre en proposant

une formation à ses collaborateurs en charge des espaces verts. Rappelons que la formation continue est une forme de valorisation du personnel et n'est donc pas à négliger.

A cela, le Conseil communal pourrait ajouter un article dans le Milvignes Infos et sur le site internet de la commune, afin d'aider nos concitoyennes et concitoyens à reconnaître les plantes exotiques invasives dont il est question aujourd'hui et à les éradiquer. Vous allez me faire remarquer qu'un article de ce type a déjà été publié dans le Milvignes Infos, certes, mais un rappel juste avant la floraison de ces plantes n'est pas inutile, surtout s'il est accompagné d'une information sur comment les éradiquer tout en évitant d'avoir recours aux produits phytosanitaires et donc tout en respectant l'environnement.

Enfin, et pour résumer le contenu du développement de ce postulat, n'oublions pas que ces plantes exotiques aux belles couleurs spectaculaires et aux formes originales, en plus d'être envahissantes, présentent pour beaucoup, plusieurs types de danger :

- Danger pour la santé humaine : allergies notamment.
- Danger pour l'économie : « mauvaises herbes » tenaces dans les cultures, déstabilisation des ouvrages et des berges de rivières, envahissement d'étangs, etc.
- Danger pour l'environnement : envahissement de zones naturelles, y compris les réserves, disparition d'espèces et de milieux indigènes originaux.

Lorsque l'envahissement est constaté, la lutte revient très chère. Un exemple : au Québec, le coût direct de l'ambrosie est à ce jour de 49 millions. Évitions les petites économies qui impliquent par la suite de grosses dépenses.

Il est de notre devoir, aujourd'hui, de détruire ces plantes exotiques parce qu'elles sont un danger pour l'équilibre de nos écosystèmes. Chaque pied, chaque population détruite, est un acquis important.

Pour terminer, je tiens à vous rappeler que le 12 décembre 2017, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté le postulat qui vous est proposé aujourd'hui.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Toutes les espèces exotiques envahissantes sont funestes pour notre nature et nous devons les combattre, qu'il s'agisse de plantes ou d'animaux : dernièrement, une invasion de punaises asiatiques et les années passées, on parlait de la mouche Suzukii. Les Berces du Caucase et autre ambrosie sont tout autant des espèces à combattre dans nos contrées.

La Grappe relève que les professionnels de l'agriculture/viticulture et ceux de la voirie sont normalement formés pour que ce combat nécessaire soit proactif sur les terrains publics, agricoles et viticoles de la commune. La Grappe encouragera notre Commune à lancer une campagne d'information à ses concitoyens et à rafraîchir les connaissances de ses employés de la voirie et des concierges des bâtiments communaux sur ce thème.

Pour aller plus loin de ce qui devrait déjà être fait par la Commune, il faudrait entrer dans les propriétés privées pour débusquer les plantes en libre commerce que les propriétaires auront honnêtement, mais maladroitement, choisies dans les divers commerces de plantes, qui vendent certaines de ces plantes en toute légalité.

C'est à la Confédération, voire au Canton, de légiférer sur les variétés que les commerces peuvent importer ou commercer. La Commune ne pourra pas instaurer un audit complémentaire aux commerces de plantes et aux animaleries sans induire une

distorsion commerciale entre les divers établissements de la branche. Dès lors, le combat ne devrait-il pas se faire à une autre échelle ?

L'unanimité dans notre groupe existe pour que soient rafraîchies les informations à la population et les formations de personnes ciblées de la commune, mais l'unanimité existe aussi pour protéger la sphère privée de nos concitoyens. Les membres de la Grappe voteront sans mot d'ordre du groupe à ce projet d'étude, cela dépendra des précisions que les conseillers recevront sur ce postulat.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). J'aimerais réagir personnellement au dépôt de ce postulat et vous inviter à l'accepter. En effet, deux cas concrets de gestion déficiente de cet aspect de lutte contre les plantes invasives m'ont frappé dernièrement : le talus des voies CFF entre la Gare de Bôle et la rue de Beauvallon, ainsi que les abords de la rue de Cottendard près du tunnel sous les voies.

Dans ces deux cas, des espèces d'arbres présentes sur la liste noire des espèces invasives (robinier faux-acacias et laurier-cerise) ont été coupées, mais les souches ont été laissées telles quelles et les troncs laissés sur place, contrairement aux recommandations. Résultat : les repousses sont plus nombreuses qu'auparavant et la repousse rapide de ces essences étouffe la végétation indigène. Ainsi, rapidement, la situation sera pire qu'à l'origine. Il est à relever que dans les deux cas, la Commune n'a pas été maître d'œuvre de ces travaux exécutés par les CFF et l'Etat de Neuchâtel. C'est cependant d'autant plus inquiétant que ces deux organisations communiquent sur leur lutte contre les espèces envahissantes.

J'encourage donc vivement notre Commune à former son personnel à cette thématique et à superviser les travaux qui ont lieu sur son territoire. Je vais transmettre au Conseil Communal un petit rapport sur les deux cas évoqués dans mon intervention et le tiens à disposition de toute personne intéressée.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). A titre personnel, je ne m'oppose pas du tout à ce postulat. La seule chose que je trouve regrettable, c'est qu'il est une copie conforme du postulat 17501 de la Ville de Neuchâtel du 11 décembre 2017, comme cela a été mentionné avant. Je propose aussi au Conseil communal, bien sûr, de prendre le rapport du Conseil de la Ville de Neuchâtel pour nous répondre.

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). J'aimerais faire quelques remarques au sujet de ce postulat. D'abord rassurer Madame Kurowiak et dire que le groupe PLR/Vert'libéral est entièrement acquis à ce postulat, puisque celui-ci est une évidence pour le groupe également.

Il y a quelques points difficiles. Le premier, c'est qu'il faut qu'il y ait au moins une stratégie cantonale, voire fédérale, si l'on veut venir à bout des plantes invasives, parce qu'il ne sert à rien de faire le ménage sur Milvignes, même avec beaucoup de soin, si nos voisins ne le font pas. Le vent se chargeant d'essaimer ces plantes, il faut vraiment avoir une stratégie élargie.

Le deuxième point, c'est que, pour combattre les plantes invasives, il n'y a pas de méthode douce. Il faut une stratégie agressive et celle-ci – qui était celle utilisée en tous les cas à la Ville de Neuchâtel lorsque j'y travaillais – implique une injection directement dans la tige des plantes non désirées pour absorption racinaire. Il faut vraiment que la racine disparaisse et il n'y a pas tellement de moyen d'y aller en douceur ou avec des moyens non toxiques. Il faut venir à bout de ces plantes et qu'elles ne reviennent pas.

A titre personnel, j'aimerais suggérer une piste au Conseil communal : essayer d'engager des civilistes pour faire ce travail, car il est chronophage, et ce serait encore un travail de plus pour la voirie. Engager des civilistes correspondrait parfaitement à l'esprit du service civil qui est celui d'être au service de la communauté. On entend souvent aujourd'hui que les civilistes prennent des places de travail à autrui, dans des EMS ou ailleurs. Engager une équipe de civilistes qui balaient la commune proprement pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, me paraît être une bonne idée et pourrait aussi être une idée à répandre dans les communes avoisinantes, contrairement aux plantes invasives.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Pour reprendre les dires de La Grappe, je ne demande pas à ce que l'on se rende chez les gens. Il s'agit vraiment d'agir au niveau communal et de passer ensuite l'information. Et si certains ne veulent pas enlever ces plantes dans leur jardin, on ne pourra pas les y obliger. Concernant le copier/coller du postulat de Neuchâtel, pourquoi réinventer la roue quand elle est lancée ? Concernant la stratégie, effectivement, elle devrait être fédérale ou cantonale. Ça l'est peut-être sur le papier, apparemment, mais pas dans les faits. Mais ici, on est au niveau communal et j'ai envie de dire qu'il faut agir au niveau communal également.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe), à titre personnel. Les collectivités publiques ont l'obligation de combattre ces plantes. Cette obligation n'est que moyennement respectée par l'agriculture-viticulture, cela par désintérêt, par manque de temps et, quelquefois aussi, par méconnaissance. Les collectivités publiques s'en occupent peu pour les mêmes raisons. Quant aux particuliers...

Obliger et transmettre un maximum d'informations pour en parler me semble indispensable pour que l'ensemble de la population prenne conscience de l'importance de ce problème. Il faut faire quelque chose, car plus on attend, plus cela sera grave. C'est pourquoi je soutiens sans réserve ce postulat et vous invite à en faire de même.

Le postulat est accepté sans débat.

14. Interpellations et questions

Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

Lors de notre réunion du 6 septembre dernier, nous avons donné notre accord pour que notre Commune adhère au Syndicat intercommunal de la Sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL). Dit simplement, ce syndicat réunit, désormais, dans une même entité, les sapeurs-pompiers volontaires et la protection civile. La nouvelle structure implique, évidemment, l'engagement de personnes qui devront occuper les différents postes prévus. Mais que vont devenir les dirigeants des anciennes structures ?

Selon nos informations, ils ont été licenciés, ce qui peut paraître normal, puisque l'on passe à une organisation différente. Ils ont reçu de M. Alain Ribaux, conseiller d'Etat en charge de la Sécurité civile, l'assurance qu'il n'y avait aucune volonté de se séparer d'eux puisqu'ils possédaient des compétences et des formations solides. Si, dans un premier temps, au vu de ce qui précède, ils n'ont pas éprouvé d'inquiétude particulière, il en va tout autrement aujourd'hui : ils sont inquiets parce qu'ils ne disposent d'aucune information sur leur sort et qu'ils voient paraître des offres d'emploi qui les concernent directement. La Ville de Neuchâtel semble avoir pris le leadership dans ce syndicat avec toutes les conséquences que cela peut impliquer.

Nous vous prions de nous renseigner, très précisément, sur la place occupée réellement par la Ville de Neuchâtel au sein du SSCL et sur l'avenir qui sera réservé au personnel licencié.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je pense qu'il y a souvent confusion entre la réorganisation des sapeurs-pompiers volontaires et celle de la protection civile et j'aimerais essayer de clarifier la situation.

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, le syndicat a été créé en 2015 après avoir obtenu l'aval de votre Autorité. En 2017, le concept d'une réorganisation des points de départ (DPS) a été accepté par l'assemblée législative du syndicat, composée des conseillers communaux de toutes les communes du Littoral. Par mesure d'efficacité et de recherche d'économies, plusieurs DPS (Détachement de Premiers Secours) ont été fermés, dont celui de Colombier. Sur les 15 sapeurs-pompiers volontaires d'alors, 4 ont démissionné, 5 ont rejoint le DPS de Cortailod et 4 ont rejoint le DPS de Rochefort. Tous ces sapeurs-pompiers volontaires sont des miliciens.

Sous l'entité « CSLO, Centre de Secours du Littoral Ouest » se trouvait également la protection civile. Le comité directeur traitait autant de la problématique de la défense incendie que de celle de la protection civile. Depuis la création du SISPVLN en 2015, ce comité ne s'est plus occupé que de la protection civile.

Lors de la séance du Conseil général du 6 septembre 2018, vous avez accepté la création d'un nouveau syndicat, le SSCL (Syndicat intercommunal de la Sécurité Civile du Littoral neuchâtelois). Ce syndicat regroupera les deux entités que sont la défense incendie et la protection civile.

Concernant l'OPCLO (Organisation de Protection Civile du Littoral Ouest), elle était constituée de 2 professionnels, un commandant et un responsable des bâtiments et du matériel. Le Littoral devant se constituer en une seule région dès le 1er janvier 2019, la Commune de Cortailod, employeur de ces deux professionnels, a dû procéder à leur licenciement au 30 juin 2018 pour le 31 décembre 2018 (respectant ainsi les 6 mois de délai contractuels).

Sur tout le Littoral, cela a représenté 7 licenciements, dont les commandants des 3 OPC. Ces employés – sauf un qui a choisi une autre orientation professionnelle – ont eu, cet été, l'opportunité de postuler dans le but de rejoindre la nouvelle organisation de la protection civile du Littoral dès le 1^{er} janvier 2019. Certains d'entre eux n'ont pas été engagés dans la nouvelle structure, dont le commandant de l'OPCLO, mais tous sont informés de leur situation. Je suis donc un peu surpris par la question parce que tous ces employés ont été auditionnés, ils ont reçu une réponse et ceux qui ont été engagés ont reçu une lettre d'engagement. Ils sont donc tous conscients de leur sort et sont vraiment très bien informés.

Concernant le rôle de la Ville de Neuchâtel, je tiens à dire qu'elle s'est vu attribuer par tous les exécutifs des communes du Littoral le mandat de gestion de ce nouveau syndicat. Dès lors, il revenait à la Ville de Neuchâtel d'engager les futurs professionnels de la protection civile de Neuchâtel.

Comme elle ne voulait pas qu'il lui soit fait des reproches quant à son manque d'impartialité, nous avons procédé à des auditions, auxquelles étaient présents : M. Pierre De Marcellis, représentant de l'Est et membre du comité directeur, Mme Violaine Blétry de Montmollin, représentant la Ville et l'OPC du Centre, et moi-même, représentant le Littoral Ouest. Nous nous sommes basés sur la qualité des dossiers et, à partir de ce moment-là effectivement, nous avons procédé à la publication d'offres d'emploi.

L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

Depuis leur engagement par la Commune, nous sommes plusieurs à n'avoir vu les agent-e-s de sécurité qu'une seule fois : lors de l'inauguration du giratoire des Grands Ruaux. Parfois, on peut apercevoir l'un de leurs véhicules, en charge, sur l'une des places réservées à cet usage.

Cette invisibilité pratiquement totale nous interroge. Après les changements, nombreux, intervenus ces dernières années au sein de la « Police neuchâteloise », existe-t-il encore des missions spécifiquement dévolues à ces agent-e-s de sécurité ? Donnons deux exemples où leur absence est particulièrement remarquée.

Nous pensions que, outre la distribution d'une vignette à certains habitants d'Auvernier, ils/elles surveilleraient notamment les zones bleues, surtout celles à proximité des commerces, des bureaux de l'administration, de la poste, etc. Qu'en est-il, par exemple, de la rue du Verger à Colombier qui occupe une position stratégique, tout près du centre ? Trois ou quatre voitures ventouses squattent des places pendant un, voire plusieurs jours, en toute impunité. Conséquences : augmentation de la pollution, des automobilistes effectuent plusieurs fois le tour du quartier dans l'espoir de trouver une place et accès aux commerces locaux, que l'on entend pourtant favoriser, rendu problématique.

Nous pensions aussi qu'ils/elles surveilleraient les arrivées et les départs des enfants, devant le collège d'Auvernier. Si les places dévolues à la dépose-minute sont occupées, certains parents n'hésitent pas à se parquer sur le trottoir, avec les risques pour la sécurité que cela entraîne.

Nous vous prions de nous indiquer précisément les tâches dévolues aux agent-e-s de sécurité publique et les mesures que vous prendrez pour remédier aux situations décrites plus haut.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Si je déplore également le manque de visibilité de nos agents de sécurité publique, je tiens à souligner qu'ils font de leur mieux pour accomplir toutes les tâches qui leur incombent. Au cas où la liste de ces tâches est souhaitée, celle-ci figure dans le rapport présenté à votre Autorité à l'appui de la demande d'engagement d'un nouvel agent de sécurité publique. Cette liste peut vous être fournie ou nous pouvons vous la communiquer lors d'une prochaine séance.

Nos agents sont très sollicités et ne chôment pas. En ce moment, nous avons des problèmes de sous-effectif, puisqu'une de nos agentes est en arrêt maladie et que cet arrêt va se prolonger par un congé maternité. Malgré tous les efforts que nous avons déployés pour recruter un agent de sécurité publique pour quelques mois, toutes nos recherches ont été vaines. Ce que nous avons réussi à faire est d'obtenir de notre deuxième agente, engagée à 50%, de travailler à 75% durant cette période-là. Quoi qu'il en soit, nous ne comblerons pas notre 200%. J'entends les reproches qui sont faits, j'en prends note, mais je suis convaincue qu'un service de sécurité publique d'une commune de près de 10'000 habitants qui se compose de 2 EPT est sous-doté. C'est peut-être la raison pour laquelle je reviendrai devant votre Autorité pour une demande d'engagement d'un agent de sécurité publique supplémentaire.

L'interpellateur n'est pas vraiment satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

Même si les faits se sont déroulés alors que Colombier était encore une Commune, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir eu, ici, dans cette salle, la première femme membre d'un législatif communal en Suisse.

Les femmes que l'on honore en attribuant leur nom à un endroit de l'espace public s'avèrent très peu nombreuses. A Neuchâtel, elles se comptent sur les doigts d'une main et, à Colombier, je n'en connais qu'une, Mme de Charrière, qui doit peut-être aussi sa notoriété à sa relation avec Benjamin Constant ou à son manoir du Pontet.

Aujourd'hui, il nous paraît juste de sortir de l'oubli ou de l'ignorance ces femmes qui se sont engagées dans les domaines les plus divers.

L'Etat entend construire un giratoire au carrefour entre la rue de Notre-Dame, la rue Basse, l'avenue de la Gare et la route de Sombacour. Pourquoi ne pas attribuer le nom de cette femme « précurseur » à cet édifice en projet, même si un autre nom a déjà été évoqué ? Elle habitait à la rue Basse, à moins de 100 mètres du futur giratoire, et s'appelait Hélène Dubied.

Nous demandons expressément au Conseil communal de mettre tout en œuvre pour qu'un élément de l'espace public, giratoire, rue, place ou autre, porte son nom.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal prend note avec plaisir de la proposition telle qu'elle vient d'être formulée. Toutefois, à l'instar de ce qu'il avait fait pour une proposition similaire un peu plus tôt dans la législature, le Conseil communal souhaite étudier de façon détaillée la proposition et ses potentiels de réalisation, afin d'éviter de commettre des impaires. Il ne manquera pas d'informer ultérieurement votre Autorité des possibilités et des choix qui auront été faits en lien avec cette proposition.

L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

A Colombier, plusieurs personnes nous ont manifesté leur mécontentement au sujet des trous qu'on trouve sur les trottoirs (Rue Haute, montée gauche pour accéder à la gare, bas de la route de l'Arsenal, etc.), mais aussi, et celui-là est de taille, sur la place située près de la halte du tram.

J'ai déjà signalé, photos à l'appui, certains endroits à Mme Lanthemann. Nous vous prions de nous dire si le message est bien reçu, dans quel délai seront entrepris des travaux pour remédier à cette déplorable situation et, si la réparation n'incombe pas à la Commune, quelles démarches elle compte effectuer pour sommer l'instance compétente de faire le travail.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Concernant les trottoirs, considérons effectivement le secteur en plus mauvais état, soit à la place du tram. Cette place ne fait pas partie du DP communal, tout comme la place du tram d'ailleurs, qui appartient au SSCM. Nous avons déjà tenu une réunion dernièrement pour traiter de plusieurs points et nous devons rencontrer à nouveau le SSCM ce mois-ci pour finaliser quelques points restés en suspens, dont celui de l'entretien et de la réfection de la place du tram et des alentours.

Ce territoire fait l'objet d'une convention entre le SSCM et la Commune, qui stipule que celle-ci est chargée de l'entretien en surface (balayage, déneigement). Mais pour ce qui est effectivement du travail de fond, cela n'est pas clair.

Nous allons attendre la séance avec le SSCM et, si les travaux en profondeur ne sont pas réalisés cette année, nous allons en tous les cas faire le nécessaire pour que les trous soient rebouchés provisoirement.

Concernant d'autres secteurs, dont on m'avait signalé les cas, nous les avons pris en compte. L'un d'entre eux, en particulier, constitue une anecdote qui mérite d'être

racontée. Nous avons reçu un courrier d'une habitante qui déplorait l'état des trottoirs devant chez elle. Quand nous avons vérifié la propriété du trottoir, nous avons constaté que la partie concernée était sa propriété. Parfois il y a méconnaissance. Nous étions les premiers à avoir découvert que cette portion de trottoir n'était pas du domaine communal, mais privé.

Au mois de décembre, nous vous soumettrons une demande de crédit concernant l'entretien des trottoirs, dont le projet a déjà été présenté à la Commission technique. Il faut en effet agir de manière assez rapide sur l'état de certains tronçons.

L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

A Colombier, plusieurs personnes nous ont manifesté leur vive inquiétude au sujet du respect de la vitesse prescrite à l'intérieur de la localité, particulièrement sur la rue du Sentier, où se trouve le collège des Vernes, et sur l'avenue de la Gare.

A nos yeux, placer de temps à autre le radar prêté/loué par le TCS ne suffit pas. Nous prions le Conseil communal d'étudier rapidement la pose de radars qui indiquent la vitesse à l'aide de pictogrammes si elle correspond à celle en vigueur. On en trouve déjà dans beaucoup de localités et il me semble en avoir vu un le long de la rue de la Côte. Je pense que l'on peut les installer à demeure sur ces axes-là. Merci de nous indiquer vos intentions.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Nous sommes en possession de deux radars informatifs, dont celui qui est actuellement – et depuis un petit moment déjà – à la rue de la Côte. Nous avons eu effectivement beaucoup de plaintes des habitants de cette rue au sujet de la vitesse des automobilistes.

Un deuxième radar est mobile. Il indique la vitesse et met un sourire ou une grimace en fonction de celle-ci. Ces radars sont déplacés sur tout le territoire de Milvignes et l'un d'eux nous permet d'avoir toutes les informations, concernant le nombre de dépassements, entre autres.

Au vu des résultats, nous nous adressons ensuite à Police neuchâteloise. Nous ne pouvons en effet pas leur demander de venir poser un vrai radar dans un secteur si nous ne pouvons pas leur démontrer d'abord que nos craintes sont justifiées. Dans les secteurs cités, l'info-radar a déjà été posé, peut-être pas à l'avenue de la Gare, mais en tout cas à la rue du Sentier. Nous allons le poser à nouveau, mais, si je ne m'abuse, la demande de pose d'un vrai radar a déjà été faite à Police neuchâteloise.

L'Interpellateur se dit satisfait de la réponse.

Interpellation de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)

Dans le contexte de la récente grève des maçons, je souhaite savoir si la Commune se préoccupe des conditions de travail du personnel sur les chantiers (routes, bâtiments) mandatés par la commune ?

A l'instar des Communes de Neuchâtel et de Lausanne, qui ont accepté de faire ce geste, la Commune de Milvignes pourrait-elle s'engager à ne pas demander d'indemnité aux entreprises s'il devait y avoir un jour de retard dans les travaux à cause de la grève ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Ce sera une réponse partielle. Concernant la première question, à savoir les conditions de travail dans les entreprises qui travaillent sur le territoire de Milvignes – et pour la Commune de Milvignes en l'occurrence – il est bon de préciser que la Commune vérifie effectivement que les entreprises

s'engagent bel et bien à respecter les conditions salariales de la branche, que ce soit dans le cadre de procédures des marchés publics ou dans l'attribution des mandats.

Pour ce qui est de la question de l'indemnité à laquelle la Commune pourrait renoncer ou non, en cas de jours de retard sur la réalisation de travaux, le Conseil communal n'a pas encore pris de décision sur des cas particuliers. Il réserve donc sa décision à une date ultérieure.

L'interpellatrice se dit satisfaite de la réponse.

15. Communications du Conseil communal

Mme Marlène Lanthemann. Pour rappel, Mme Kurowiak s'est inquiétée du croisement entre l'avenue de Longueville, la plaine d'Areuse et le chemin de Chenailleta, qu'elle juge dangereux.

Je répondrai tout d'abord à l'inquiétude concernant les cyclistes. Il est vrai que le marquage au sol destiné aux cyclistes s'interrompt avant le croisement, mais c'est une pratique courante lorsque la largeur de la chaussée ne permet plus aux cyclistes ou aux automobilistes d'avoir une piste seulement pour eux. Même si cette situation peut paraître insatisfaisante, il est difficile de l'améliorer. Quant au déclenchement des feux de signalisation, des boucles de phasage sont ancrées dans le sol, boucles qui vont être modifiées pour détecter de manière plus performante les véhicules. En ce qui concerne les cyclistes qui sortent de Cescole, ou en provenance du manège, il existe un bouton poussoir déclenchant la phase de feux.

Autre problème relevé dans ce carrefour par Mme Kurowiak : la perte de priorité pour un véhicule venant de Boudry et voulant obliquer à gauche, direction Cescole. Les véhicules venant en sens inverse ont le feu vert en même temps. Mme Kurowiak proposait la pose d'un feu clignotant orange, afin de rendre les usagers attentifs au fait qu'ils ont une perte de priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse. Or, le feu de circulation qui règle la voie « tout droit + tourner à gauche » est une lentille pleine verte, orange ou rouge.

L'ordonnance sur la signalisation verticale (OSR) du 5 septembre 1979 précise à l'article 68, alinéa 2 que : « *Le feu vert signifie route libre. Ceux qui obliquent doivent accorder la priorité aux véhicules venant en sens inverse (art. 36, al. 3, LCR) et aux piétons ou aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules engagés sur la chaussée transversale (art. 6, al. 2, OCR3)* ».

Ainsi, la signalisation en place est conforme à la loi en vigueur et il est de la responsabilité des conducteurs de connaître la signification des signaux routiers, y compris les signaux lumineux. Toutefois, et comme les Autorités sont sensibles aux enjeux de sécurité, un feu jaune clignotant avec le pictogramme « piéton » a déjà été ajouté à gauche du feu de rappel se trouvant au-dessus de la voie de circulation.

Par ailleurs, l'analyse de l'accidentologie du carrefour montre que depuis 10 ans, seuls 4 accidents ont été recensés sur ce carrefour, dont aucun en lien avec le mouvement de tourner à gauche vers Cescole. Cela signifie que les éventuels autres accidents ont été suffisamment bénins pour que la police n'ait pas à intervenir en établissant un procès-verbal d'accident ou pour que les usagers évacuent leur véhicule par leur propre moyen sans que la police n'en soit avertie. Ce qui exclut, dans tous les cas, des accidents graves. Ainsi, l'analyse de l'accidentologie ne permet pas de mettre en évidence un problème particulier de sécurité.

En conclusion, l'ajout d'un feu clignotant signifiant la perte de priorité par rapport au trafic circulant en sens inverse ne serait pas conforme à la loi et n'apporterait pas de gain notable en termes de sécurité.

M. Yanick Bussy. Vous aurez sans doute remarqué que dans les commerces locaux, mais également dans ce qui est communément appelé les « grandes enseignes », la période est propice à l'installation de décoration relative aux fêtes de fin d'année, ainsi qu'à la mise en valeur des articles de saison.

Il est donc temps, pour le Conseil communal, de vous annoncer que le calendrier politique pour l'année 2019 est maintenant sous toit. Il comprend, comme d'ordinaire, notamment les dates des prochaines séances du Conseil général, mais également celles relatives aux commissions ayant un rythme régulier.

Il sera déposé sur la plateforme Echo dans le courant de la semaine prochaine. Pour vous permettre d'en prendre connaissance, une notification par courriel vous sera envoyée au même moment. Bien que cela ne puisse pas être nécessairement considéré comme un cadeau, nous espérons que vous lui réserverez un bon accueil.

16. Divers

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Je signale au groupe La Grappe que l'auteur de la motion à Boudry sur la Maison des Jeunes considère que vous l'avez plagié.

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak